

Quel avenir pour Suisse-Bilanz et digiFLUX ?

Depuis le printemps 2023, le secteur de la pratique agricole possède trois représentants au sein du « Groupe Technique Suisse-Bilanz » (GT) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Cette commission est composée de représentants de l'exécution, de la recherche et de la vulgarisation, et peut faire des recommandations à l'OFAG à propos des adaptations du Suisse-Bilanz. Avant l'implication de la pratique, elle avait déjà décidé la suppression de la tolérance de 10 % pour le phosphore et l'azote au 1^{er} janvier 2024, ainsi que l'introduction de la déduction pour les pendillards. L'impact de ces décisions sur les exploitations ne doit pas être sous-estimé. Il est impératif d'établir des bilans prévisionnels suffisamment tôt.

Suisse-Bilanz 2.0

La consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2024 s'est achevée le 1^{er} mai 2024. Il est prévu que les bilans Suisse-Bilanz devront à l'avenir disposer d'une interface avec les services fédéraux en ligne (digiFLUX, BDTA, etc.) afin de permettre une transmission directe des données. Après validation par l'agriculteur, le bilan sera consultable par l'organisme de contrôle. L'ensemble est présenté comme un allègement administratif. De nombreux détails devront toutefois encore être ajoutés manuellement : par exemple, les cultures dérochées fourragères, les engrais verts ou les achats de paille et de fourrages grossiers. Des données spécifiques à l'exploitation doivent également être saisies pour le système de stabulation et la gestion des pâturages. Il est en outre prévu que l'agriculteur conserve la maîtrise de ses données jusqu'au bout, ce qui est un point important. Il lui incombe de vérifier ses données, de les adapter si nécessaire et de les valider à la fin en vue d'un éventuel contrôle.

Le report de solde est demandé dès 2024 !

Dans la consultation, il est également fait référence à un éventuel report de solde. En cas de dépassement de la limite de 100 %, un maximum de 5 % d'azote et de phosphore pourrait être reporté sur l'année suivante. Selon l'OFAG, cette introduction devrait également avoir lieu en 2027, parallèlement au bilan de fumure numérique. Les représentants de la pratique ont demandé avec insistance que le report de solde soit introduit immédiatement, soit au 1^{er} janvier 2024, date à laquelle la tolérance de 10 % est déjà supprimée. Le risque de dépassement est donc particulièrement élevé la première année. Il faut espérer que le dernier mot n'a pas encore été dit dans cette affaire.

Des nouveautés sont prévues pour le Suisse-Bilanz

Dans le cadre de l'introduction du bilan de fumure numérique, la méthode de calcul des substances nutritives disponibles produites par la détention d'animaux sera également adaptée à l'état actuel des connaissances scientifiques.

Le nouveau système doit reposer autant que possible sur les bases du programme [Agrammon](#) et déterminer ainsi le taux d'utilisation de l'azote spécifique à chaque exploitation. Ce système doit remplacer les corrections actuelles pour la détention au pâturage, la part de fumier complet,

l'aire de promenade, la part de terres ouvertes, etc. Nous, les représentants de la pratique, nous engageons pour une mise en œuvre simple et compréhensible. En outre, les agriculteurs qui font de « bonnes choses » ne doivent pas être pénalisés au niveau du bilan de fumure.

Les effets de ces nouveautés sur le résultat final du Suisse-Bilanz ne sont pas encore connus. Un durcissement supplémentaire du Suisse-Bilanz est fermement rejeté et, comme assuré oralement, n'est pas non plus prévu dans le cadre de la modification du système.

En parallèle, les chiffres des besoins de différentes cultures ainsi que les normes d'ingestion d'Agroscope seront mis à jour. Les résultats du projet « [Maisnet](#) », qui devraient être publiés à l'automne 2024, vont revêtir une grande importance. L'année dernière, les représentants de la pratique ont analysé quels étaient les domaines nécessitant une actualisation. Ces domaines figurent maintenant sur la liste des points en suspens d'Agroscope et devront être traités dans les années à venir. Nous avons demandé que le traitement soit rapide. Il existe un consensus au sein du GT pour que les normes soient adaptées aux nouvelles connaissances scientifiques. Je pense néanmoins qu'il ne faut pas attendre de « miracles » en matière d'adaptation des normes vers le haut dans les domaines déterminants pour les producteurs de lait.

[Christof Baumgartner, représentant de la pratique de PSL au sein du « Groupe Technique Suisse-Bilanz »](#)